



Sommaire

Réunion publique.....	1
Conseil municipal.....	2
Amicale pompiers.....	6
Fête des Masserolles.....	6
A.P.E.L.....	7
Parole aux montmeyranais.....	8
Repas de quartier	8
TCM.....	9
MJC.....	9
Infos diverses.....	10
USM.....	11
Animations	12

A flanc de coteau

Direction de la publication : Bernard Brunet
Tirage : 1 400 ex - impression : Le Crestois

Comité de rédaction :
commission publications

Secrétariat de rédaction et mise en page :
Sophie Pitet

Débat autour de l'aménagement des Vanets Réunion publique le 30 novembre à 19h00

Le 2 décembre 2016 se tenait une première réunion publique autour d'un scénario préférentiel fixant les grands principes d'aménagement futur de la zone des Vanets. Ce projet a fait l'objet d'une présentation dans le numéro de janvier d'A Flanc de coteau.

A la suite de cette réunion, le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises avec le cabinet Urbasite afin d'affiner la faisabilité du projet. Au cours de ce travail, il est apparu nécessaire de réduire le périmètre de la zone à aménager afin de tenir compte des différentes contraintes (zone inondable, servitudes...) et des nouveaux documents de planification qui s'imposent à notre plan local d'urbanisme (Plan local de l'habitat récemment adopté par Valence Romans Agglo, schéma de cohérence territoriale du Grand Rovaltain).

A présent il convient d'entrer dans la dernière phase de cette étude urbaine en précisant le projet de la nouvelle Opération d'Aménagement et de Programmation.

Afin de vous présenter l'avancée de cette étape, vous êtes invité-e à participer à une :

Réunion publique le 30 novembre 2017 à 19h00 à la salle des fêtes

Elodie GRASSOT
Adjointe à l'urbanisme

Conseil municipal du jeudi 28 septembre 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Excusés : Séverine GERVY (procuration à Annabelle DUPRET), Gaëtan KONIECZNY (procuration à Olivier ROCHAS), Claire LOROUE, Isabelle VATANT

Secrétaire de séance : Eveline DAVIN

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à ajouter à l'ordre du jour un point visant à l'attribution du marché de sécurisation de l'avenue des Genceaux.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale – Délégation au maire

Le maire rappelle que seuls les comptables publics sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités. Toutefois, ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité du maire et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations. Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. Ainsi au sein du service de la Péri le directeur bénéficie d'une régie de 50 euros.

Il relève de la compétence du conseil municipal de créer et modifier ces régies. Cependant, cette compétence peut être déléguée au maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. Aussi afin de faciliter la gestion de ces régies, et après avoir consulté le comptable public, le maire demande au conseil municipal de lui déléguer cette compétence.

Olivier ROCHAS demande s'il existe également des régies de recettes. Le maire explique qu'il y a notamment celle des droits de places, des photocopies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, délègue au maire la compétence de créer et modifier les régies comptables.

3. Finances – Abattements fiscaux

Le maire explique que les délibérations relatives à la fiscalité directe locale doivent être adoptées, sauf cas particuliers, avant le 1er octobre d'une année pour être applicables au 1er janvier de l'année suivante. De manière générale, elles demeurent valables tant qu'elles n'ont pas été modifiées ou rapportées.

Conformément au souhait du conseil municipal, la commission Finances a étudié les divers abattements existant sur la taxe d'habitation à Montmeyran. Le code général des impôts, prévoit que la valeur locative afférente à l'habitation principale de chaque contribuable est diminuée :

- ✓ d'un abattement obligatoire pour charges de famille ;
- ✓ et, le cas échéant, d'abattements facultatifs à la base dont la création est laissée à l'appréciation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Les abattements pour charges de famille sont obligatoires. Ils sont fixés, par la loi, à un minimum de :

- ✓ 10 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge ;
- ✓ 15 % de cette même valeur locative moyenne à partir de la troisième personne à charge.

Ces taux minimum peuvent être majorés, par délibération, de 1 point jusqu'à 10 points maximum.

L'abattement général à la base est facultatif. Le taux de cet abattement peut être fixé, par délibération, à 1% jusqu'à 15% maximum de la valeur locative moyenne des logements.

L'abattement spécial à la base est, lui aussi, facultatif. Les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent l'instituer en faveur des contribuables :

- ✓ dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne des logements, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal
- ✓ et dont le revenu fiscal de référence n'excède pas une certaine limite.

Le taux de cet abattement peut être fixé, par délibération, à 1% jusqu'à 15% maximum de la valeur locative moyenne des logements.

On compte ainsi trois abattements à Montmeyran :

Abattement	Taux votés à Montmeyran	Nombre de foyers concernés	Gain possible pour la collectivité
Abattement obligatoire pour charges de famille à partir du troisième enfant	20 %	86 enfants	Environ 1800 euros
Abattement facultatif général à la base	15 %	1072	Environ 34 000 euros pour un coût de 31, 60 euros par foyer fiscal
Abattement facultatif spécial à la base en faveur des personnes de condition modeste	5 %	94	Environ 1000 euros

Le trésorier a précisé qu'au sein de la trésorerie de Chabeuil plus aucune commune n'avait maintenu l'abattement général à la base. La commission Finances, dans un contexte de baisse continue des dotations de l'Etat, propose de supprimer l'abattement facultatif général à la base.

Le maire précise que les communes sont encore dans l'attente de précision sur la réforme de la taxe d'habitation annoncée par le gouvernement. En particulier, le système de compensation à l'égard des collectivités reste inconnu.

Laurent TERRAIL souhaite savoir à combien était estimé la valeur locative moyenne de la commune avant le passage au système de la valeur locative moyenne de l'agglomération. Le maire répond qu'elle était de 4600 euros alors qu'elle est de 3300 euros à présent avec le nouveau système de calcul.

Laurent TERRAIL précise que les 5% de majoration sur le taux d'abattement concernant l'abattement obligatoire pour charge de famille ne sont pas compensés par l'Etat contrairement au taux légal de 15%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer l'abattement général à la base initialement institué.

4. Finances – Demande de fonds de concours

Le maire précise que le règlement des fonds de concours de l'agglomération stipule que les demandes doivent lui parvenir avant la fin du mois de septembre pour des travaux débutant l'année suivante.

Il rappelle que la commune a déjà demandé et obtenu deux fonds de concours : l'un pour la dénomination des voies à hauteur de 20 975 euros et l'autre pour des ravalements de façades à hauteur de 53 597 euros. Au sujet de ce dernier, le maire précise que la demande pourrait être revue dans la mesure où les trois ravalements de façades envisagés pourraient ne pas être menés d'ici la fin du mandat.

Le maire ajoute que les communes ont jusqu'au 31 décembre de la troisième année à partir de l'année de demande du fonds de concours pour réaliser les travaux. Par ailleurs une clause dite de revoyure est prévue en 2018.

Le maire propose de faire une demande de fonds de concours sur les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'avenue des Genceaux selon le plan de financement initial en y incluant la demande fonds de concours .

Laurent TERRAIL s'interroge sur les conséquences de la clause de revoyure. Cela signifie-t-il que les communes n'ayant pas encore mobilisé la somme allouée par l'agglomération pourraient se la voir retirer ? Le maire répond que c'est une possibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à formuler cette demande de fonds de concours et à signer tous actes afférents.

5. Domaine – Classement d'un chemin rural en voie communale

Alain TERRAIL explique qu'à l'occasion d'un bornage souhaité par un particulier, il est apparu que le chemin des Vanets est classé comme chemin rural alors qu'il se trouve dans une zone urbanisée et devrait donc être classé comme une voie communale. Il est donc proposé :

- ✓ de classer ce chemin comme voie communale et de le faire ainsi passer du domaine privé de la commune à son domaine public
- ✓ d'autoriser le maire à effectuer les démarches et à signer tous actes nécessaires à l'exécution de ce classement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide ce classement et autorise le maire à signer tous actes afférents.

6. Domaine – Conventions avec l'agglomération

Le maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence Petite enfance à l'agglomération, il avait été convenu que les locaux du multi-accueil et du RAM feraient l'objet de conventions afin que la commune perçoive un loyer et puisse répercuter à l'agglomération les dépenses de fonctionnement de ces établissements (téléphone, électricité...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer ces conventions.

7. Valence Romans Agglo – Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le maire explique que la CLECT s'est réunie en 2017 pour examiner :

- ✓ les transferts de charges entre l'agglomération et les communes de l'ancienne Communauté de communes de la Raye
- ✓ les transferts de charges entre l'agglomération et des communes suite à la modification de l'intérêt communautaire (compétence enfance/jeunesse)
- ✓ les transferts de charge liés à la voirie des zones d'activité.

C'est par ce dernier transfert que la commune de Montmeyran est impactée. La CLECT a donc évalué les charges pour Montmeyran comme suit :

- ✓ en fonctionnement : 2 674 euros, sachant que l'entretien courant pourrait continuer à être effectué par la commune avec facturation des frais à l'agglomération
- ✓ en investissement : coût moyen annualisé des chaussées : 1, 16 euros HT par m² - coût moyen annualisé des trottoirs : 1, 03 euros HT par m² - soit un coût total de 8 919 euros.

En ce qui concerne l'investissement, les discussions ont notamment porté sur la fréquence de réfection des voiries.

D'ailleurs dans l'état des lieux des voies transférées, il apparaît que celles des 4 chemins sont en très bon état et celles de Franconnet sont en bon état.

Comme dans le cadre du transfert de la compétence Eclairage public, le montant retenu sur l'attribution de compensation au titre du renouvellement de la voirie des zones d'activités pourra faire l'objet d'une neutralisation sur la base d'un transfert de dette calculée aux conditions suivantes sur une durée de 20 ans avec un taux d'intérêt de 3 % :

- ✓ hypothèse 1 : simulation d'un emprunt pour la somme nécessaire au renouvellement dans les 20 prochaines années
- ✓ hypothèse 2 : simulation d'un emprunt pour 85 % de la somme nécessaire au renouvellement dans les 20 prochaines années
- ✓ hypothèse 3 : déduction de l'intégralité de la charge de renouvellement de l'attribution de compensation

Le maire propose d'opter pour l'hypothèse 1 comme pour la compétence Eclairage public. Si la commune optait pour l'hypothèse 1, elle sera gagnante jusqu'en 2032 ce qui permettrait de neutraliser la perte d'attribution de compensation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver le rapport de la CLECT
- ✓ d'opter pour l'hypothèse 1

8. Valence Romans Agglo – Pacte financier et fiscal

Le maire expose que le 5 juillet dernier, les élus communautaires ont approuvé le pacte financier et fiscal de l'agglomération. Les trois axes principaux retenus au sein du pacte correspondent aux objectifs du projet de territoire en lien avec le pilier relatif à la solidarité territoriale. Il se matérialise de plusieurs façons :

- ✓ par le soutien de l'agglomération aux investissements portés par les communes, notamment par la mise en place des fonds de concours à hauteur de 5,5 millions d'euros sur le mandat
- ✓ par un schéma de mutualisation
- ✓ par la mise en place d'une neutralisation dégressive qui module les impacts du coût moyen annualisé de renouvellement lors des transferts de charges,
- ✓ par la prise en considération des inégalités communales et des situations historiques en garantissant une neutralité fiscale pour la majorité des contribuables lors de la fusion et en élaborant un mécanisme de redistribution de la croissance du foncier bâti économique entre les communes du territoire. Sur ce dernier point, l'argumentation est la suivante : la compétence de développement économique s'avère pleine et entière en 2017. Il persiste néanmoins deux types de recettes liées à la croissance économique : la fiscalité professionnelle économique perçue par la

Communauté d'agglomération et la taxe sur la propriété foncière bâtie perçue essentiellement par les communes. Le pacte prévoit qu'une partie du produit de cette taxe sur le foncier bâti soit retiré de l'attribution de compensation. L'ensemble de ces prélèvements abonderont une Dotation de solidarité communautaire qui sera redistribuée aux communes pour un montant prévisionnel de 300 000 €.

Concernant en particulier ce dernier mécanisme, selon les simulations, la commune de Montmeyran serait bénéficiaire de cette dotation de solidarité.

André KEMPF ajoute que ce pacte financier et fiscal est une obligation prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Carole de JOUX s'étonne que rien n'ait été fait depuis. Le maire explique qu'un projet avait déjà été soumis mais que certaines communes l'ont rejeté notamment car elles considéraient que l'enveloppe accordée au fonds de concours était insuffisante. André KEMPF insiste sur le caractère solidaire de ce dispositif en permettant une redistribution entre communes riches et communes pauvres.

Laurent TERRAIL demande si le montant de 300000 euros est fixe. Le maire répond que le pacte fiscal est voté pour la fin du mandat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le pacte fiscal présenté.

9. Valence Romans Agglo – Rapport d'activité

Le maire rappelle quelques uns des faits marquants de l'année 2016 pour l'agglomération et en particulier la prise de la compétence « Petite enfance » pour l'ensemble du territoire. Le budget de fonctionnement qui y est consacré s'élève à 28 millions d'euros par an. A cet égard, le maire précise que le nouveau multi-accueil de Montmeyran aurait dû être inauguré en septembre mais qu'en raison d'un mouvement de grève, cela a été repoussé au 10 novembre.

Le maire indique également qu'il y a eu un changement de délégataire pour le crématorium : c'est dorénavant la société des Crématoriums de France qui assure la gestion du crématorium intercommunal à Valence. Des études ont été lancées pour la construction du nouveau crématorium de Beaumont-lès-Valence.

Le maire ajoute que l'agglomération emploie 1404 agents permanents dont près de 700 de catégorie C.

10. Finances - Aménagement de l'avenue des Genceaux - Marché

Le maire explique que trois entreprises ont soumissionné pour ce marché : E26 SAS, Eurovia et un groupement autour de l'entreprise Oboussier. Il ressort de l'ouverture des plis que c'est l'entreprise E26 qui se trouve la mieux classée avec un prix de 263 472, 46 euros HT.

Le maire rappelle qu'une partie de ces travaux est prise en charge par le Département pour le revêtement du tapis (84 456 euros) et qu'une subvention a été attribuée sur les bordures de trottoir (17 942 euros).

Carole de JOUX souhaite savoir quand les travaux pourront débuter. Le maire précise que c'est programmé pour le début de l'année 2018 et qu'il faudra bien anticiper avec le Département les questions de circulation durant les travaux. Laurent TERRAIL tient à attirer l'attention sur la nécessité de laisser libre la circulation lorsque l'entreprise ne travaille pas.

Annabelle DUPRET demande des précisions sur l'option qui avait été prévue au marché. Le maire répond qu'il s'agit d'une résine spéciale pour démarquer le cheminement piéton/cycle de la chaussée mais qu'elle ne sera finalement pas utile puisque d'autres dispositifs sont prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'attribuer le marché de travaux relatifs à l'opération d'aménagement de l'avenue des Genceaux à Entreprise 26 SAS pour un montant de 263 472, 46 euros HT.
- ✓ d'autoriser M. le maire à signer les marchés de travaux avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées ;
- ✓ de l'autoriser à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux et à la réalisation de ces travaux.

Laurent TERRAIL s'abstient.

11. Questions diverses

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de ses délégations, il a signé le marché de l'Aménagement du parc pour un montant total de 89 630, 58 euros TTC avec la société Eurovia.

Jean-Paul HENOCQ relate qu'il a été interpellé par un citoyen qui s'inquiétait de la pollution visuelle engendrée par l'éventuelle pose d'un panneau lumineux ainsi que des études menées sur l'éclairage nocturne. Le maire indique que des groupes de travail ont été constitués et qu'ils n'ont pas encore rendu leurs conclusions.

Jean-Paul HENOCQ s'émeut de l'abandon par la MJC du projet de boîte à livres. Xavier CHOVIN indique que ce projet est bien suspendu. Le maire précise que des discussions ont été entamées avec la commune mais que quelqu'un d'autre pourrait le reprendre tout en précisant que la difficulté réside surtout dans la gestion d'une boîte à livres bien plus que dans son installation.

Le maire indique que le Département va procéder à la réfection du tapis de la route départementale 125 entre les deux panneaux d'agglomération. A cette occasion, la largeur de la voirie sera revue notamment avenue du Vercors et un coussin lyonnais sera installé devant l'école Sainte Marie.

Alain TERRAIL explique que l'année dernière des enfouissements de ligne à haute tension ont eu lieu à l'ouest de la commune. Cette année ces mêmes travaux auront lieu depuis le groupe scolaire jusqu'à Montvendre.

Alain TERRAIL indique que le Département a adressé un courriel informant la commune qu'il comptait changer un panneau publicitaire à l'entrée de la commune or il n'y en a pas. Le service départemental compétent a été reçu en mairie. Il s'agit donc de poser un panneau avec une publicité fixe d'un côté et des informations du Département de l'autre. La position de la commune a été précisée : alors que l'Etat a fait enlever de la publicité extérieure aux artisans et commerçants de Montmeyran, il n'est pas pensable que le Département mette en place ce genre de dispositif. Toutefois, la bordure de voirie appartenant au Département, la décision lui revient.

Carole de JOUX précise que le radar pédagogique à l'entrée ouest du village fonctionne mal. Alain TERRAIL indique qu'il a été réparé à trois reprises. Le maire considère qu'il faut le déposer.

Carole de JOUX ajoute que Découvrir avec vous organise son neuvième marché de l'automne le 19 octobre.

Xavier CHOVIN indique que le groupe de l'activité country de la MJC organise un concours de pétanque le 30 septembre.

Annabelle DUPRET annonce que la fête d'halloween sera organisée sous l'égide du conseil municipal enfant le 31 octobre à compter de 16h.

Laurent TERRAIL demande des précisions sur le déploiement des compteurs Linky. Le maire explique que cette question a été abordée en réunion d'adjoint-e-s et qu'il a été demandé qu'Enedis vienne présenter le dispositif en conseil municipal.

André KEMPF s'interroge sur l'objectivité de cette entreprise. Le maire précise que la discussion en conseil se fera en dehors de la présence du représentant d'Enedis.

La séance est levée à 22h30.

À Flanc de coteau

Les articles pour le prochain numéro sont à remettre en mairie avant le

10 novembre 2017

fdc-montmeyran@orange.fr

AMICALE DES POMPIERS DE LA RAYE

La saison estivale s'est achevée sur une note d'accalmie sur le front des incendies. En effet, bien que notre secteur ait été relativement épargné par les incendies cet été, notre équipe a été fortement sollicitée sur le secteur sud du pays.

En effet, à la demande du commandement de zone sud (COZ), nous avons été engagés dans la colonne Drôme avec nos engins sur différents sinistres : Saint-Cannat (13), Carnoux en Provence (13), La Bastidonne (84), La Motte d'Aigues (84), Aubagne (13). Ces engagements ont concerné nos 2 engins incendies avec un équipage de 3 pompiers pour le CCGP et 4 pour le CCF.

Les durées d'engagement étant relativement longues (>72h), des relèves ont été organisées pour remplacer les personnels et ont donc sollicité de nombreux Pompiers de La Raye. Dans le cadre de la collaboration départementale, nous avons également participé à l'armement de véhicules des centres voisins et inversement.

A noter également l'engagement en Corse du sud de 5 pompiers de La Raye pendant 1 semaine chacun. Les engins eux (provenant d'autres casernes) sont restés près de 2 mois sur le secteur avec des équipages issus du département.

Activité opérationnelle soutenue donc, en extra-départemental mais aussi en intra avec notamment beaucoup d'activités de prévention des feux de forêt nécessitant une organisation et une disponibilité très importante des personnels.



Notre effectif s'est enrichi à la rentrée de plusieurs Sapeurs-Pompiers : Damien BLARD et Aurélien MAILLARD de retour d'une période d'indisponibilité, Céline GARCIA et Alexandre PIRAUD mutés de centres voisins et une nouvelle infirmière : Nathalia DENOYELLE. De quoi renforcer notre effectif, nous leur souhaitons la bienvenue.

La fin d'année approchant, nous allons venir à votre rencontre pour vous proposer notre traditionnel calendrier. Une nouvelle version, toujours élaborée par nos soins mais avec une touche professionnelle qui ne manquera pas de vous séduire on l'espère. Merci d'avance pour votre accueil et votre générosité.



Les Masserolles en fête

Le samedi 23 septembre les habitants des Masserolles se sont réunis chez Marie Paule autour d'un excellent repas pour célébrer la fête annuelle du lotissement.

Cette année nous avons accueilli chaleureusement les nouveaux propriétaires du n°10 : M. et Mme Delarbre et leurs locataires M. et Mme Monchecourt-Figueiredo.

Un vibrant « vive la mariée » a retenti pour arroser le mariage en juin de Christine et Vincent.

Comme chaque année cette fête a été un succès et nous avons déjà pris RDV pour l'édition 2018.

Les associations de Montmeyran

L'APEL (Association des Parents d'Elèves de 'Enseignement Libre)

L'Apel, Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, est une association loi 1901, rattachée à l'APEL de la Drôme, elle même fédérée par l'APEL nationale. L' APEL de l'école Sainte Marie est constituée de parents d'élèves et compte 64 familles adhérentes soit 94 enfants.

Notre association s'implique dans la vie de l'école et représente les parents des élèves. En tant que membre de la communauté éducative, nous siégeons au conseil d'établissement, nous contribuons à l'élaboration du projet éducatif de l'école. Nous siégeons également au conseil d'administration de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) pour donner notre avis de représentant de parents d'élèves sur la gestion de l'établissement.

Nous animons la vie de l'école en organisant avec plaisir les fêtes qui ponctuent l'année scolaire. En effet, nous nous retrouvons chaque année autour de deux temps forts pour notre école où les élèves proposent deux jolis spectacles pour le plaisir des plus grands lors de notre fête de Noël et de notre kermesse de fin d'année.

Nous proposons également différentes ventes telles que vente de chocolats de Noël, sapins, galettes, viennoiseries avec des partenaires locaux (Jeff de bruges, la pâtisserie Pontet, la pépinière Milhan). C'est avec plaisir que nous participons à la fête des places. Nous sommes heureux d'y vendre, au pied de l'église, notre savoureuse tartiflette. Nous organisons également un loto, en février/ mars, qui connaît un joli succès et un concours de pétanque lors d'une belle journée de printemps.

Et pour commencer cette année, nous vous attendons nombreux à notre tout premier vide grenier qui aura lieu le dimanche 26 novembre à la salle des fêtes de Montmeyran dès 8h00.

Tous les bénéfices de nos actions nous permettent de soutenir les projets de notre école, en lien étroit, avec notre directrice Mme Gilliane Lamote Garnier. Ainsi, nous avons pu financer différentes sorties scolaires (Clevos, musée de Valence, patinoire...), des intervenants extérieurs qui proposent différentes séances à nos élèves (escrime, relaxation/sophrologie, conteuse, spectacle de Noël) et notre traditionnelle sortie scolaire de fin d'année. Celle-ci a été également en partie financée par la subvention de 1000 euros attribuée par la mairie.



bureau : présidente Emmanuelle BORGOLOTTO
vice président Christophe PRADON
trésorière Caroline BOYER
vice trésorière Laetitia MOREAU
Secrétaire Amandine MARTIN
Vice secrétaire Yann POMAREL

L'ECOLE SAINTE MARIE



DIMANCHE 26 NOVEMBRE
SALLE DES FÊTE DE MONTMEYRAN

8h-16h

(Installation de 7h à 8h)

8€ la table

Buvette et restauration

Renseignements et inscription :
apelsaintemarie26120@gmail.com



Parole aux Montmeyranais

Proposition de création d'une boîte à outils en informatique

(voir AFDC de juin)

Après les périodes mouvementées de l'été, nous reprenons contact avec vous, en vous conviant à une première séance commune de mise en route, le jeudi 16 novembre 2017 à 20 heures en mairie, afin de faire plus ample connaissance et de vous venir en aide.

Nous pourrions évoquer les problèmes suivants :

- le système d'exploitation : Windows 7 à 10, les icônes, les dossiers importants...
- la messagerie : le programme, envoyer et recevoir un "courriel", joindre images et photos, copier une adresse, établir un répertoire d'adresses, liste noire...
- l'image : la photo, formats et résolutions, réduction du cliché...
- l'exploration : recherche thématique, mots clés, signes pratiques de repérage, l'hyperlien...
- la navigation : choix du navigateur, lecture rapide, options choisies...

- le rangement : classer répertoires, dossiers, fichiers ; comment s'y retrouver, quel classement adopter, l'ordre sur 'le Bureau'...
- l'antivirus : choix, précautions à prendre, réflexes à suivre...
- la sauvegarde : sécuriser l'ordinateur, le contrôler, les précautions à prendre : DVD, clé USB...

N'hésitez pas à envoyer vos réflexions :

fdc-montmeyran@orange.fr

Jean Joël Blanc et le groupe "outils-en-informatique"

Repas des voisins 2017



Le vendredi 6 octobre, les habitants des quartiers Les Veyriers et les Thibauds se sont réunis chez Patricia et David.

Pour cette troisième édition, c'est une trentaine de personnes qui ont bravé la fraîcheur de la soirée en appréciant les bons plats et boissons amenés par chacun.

Une occasion de faire connaissance pour les nouvelles personnes du quartier, permettant à tous de réviser leur anglais !

Ce moment de grande convivialité a permis de rompre avec les contraintes quotidiennes qui imposent des conversations ou salutations rapides.

Merci à nos hôtes et à tous pour ce moment de partage et rencontre.

Rendez vous pour l'édition 2018.

Alain Serre

CORSO 2018 de Beaumont-Lès-Valence

Vous habitez Beaumont-lès-Valence ou les communes avoisinantes, et vous aimez la fête et vivre des instants féériques, inscrivez-vous pour l'élection **Miss Corso**

Date limite des inscriptions : **30 novembre**

Renseignements et inscriptions :

06 50 89 68 81 - 06 66 50 18 57





Rétrospective sur le mois de septembre

Le **mercredi 9 septembre**, le TCM a eu le plaisir de se voir remettre un chèque de 1500€ par le comité représenté par Jean Rémi SALE et Joëlle CORNU-CHAUVINC, présidente du comité récompensant le projet Club. Isabelle VATANT et Olivier ROCHAS de la mairie de Montmeyran étaient également présents lors de cet évènement. Le TCM les remercie ainsi que Rémi BREMOND pour son engagement et investissement au sein du Club.

L'assemblée générale s'est déroulée le **samedi 30 septembre**. Le TCM remercie l'ensemble des participants que nous souhaiterions plus nombreux...

RDV TENNIS

Le tennis club reconduit son animation "**Rendez-vous tennis**" sur plusieurs vendredis durant la saison sportive. Le premier a eu lieu le 13 octobre avec succès.

Le sport associatif étant à la fois un moyen de se dépenser et pratiquer une activité physique, mais aussi l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes, nous vous proposons de venir partager un moment convivial en jouant au tennis et autour de la table. Ces RDV sont ouverts à tous, adhérents et non adhérents, amis, famille...

Les animations débuteront sur le terrain à 19h45, avec un temps de pratique encadré par Rémi (jeux de doubles, jeu à thème, matchs), suivi d'un moment de partage autour d'un repas tiré du sac.

Un mail sera envoyé à tous les adhérents en amont avant la **prochaine date prévue le 17 novembre 2017**. Nous espérons vous compter nombreux sur nos courts !!

N'hésitez pas à contacter Rémi (06 87 78 54 28) pour tout renseignements complémentaires.

STAGES

Des stages sont organisés durant les vacances de la Toussaint du **30 octobre au 03 novembre pendant 1h30 chaque jour**.

Organisation en soirée pour les adultes et durant la journée pour les jeunes. Contacter Rémi pour les inscriptions au 06 87 78 54 28

DEFIS ORANGE (8-9 et 10 ans)

A vos agendas : prochaine date le **12 novembre 2017**

TOURNOI INTERNE

Le Tournoi Interne du club (Dames et Hommes) a débuté la semaine du 21 au 29 octobre. Pour rappel, celui-ci est qualificatif à l'Omnium Drôme Ardèche 4ème série.

Qui peut y participer ?

- Tous les adultes du club titulaire d'une licence avec mention : « compétition autorisée »

- Tous les jeunes de 13 ans et plus (dans l'année 2018). Dans ce cas, un certificat médical de moins de 6 mois est obligatoire. Pour les 11 et 12, un certificat médical de moins de 6 mois est obligatoire + autorisation de sur classement et autorisation des parents.

Pour tout renseignement :
jerome.trouiller@fci.com

L'équipe du TCM



Informations de rentrée de la MJC

ATELIERS DE RELAXATION ENFANTS

avec Isabelle : 7 à 11 ans -

Le lundi de 17h30 à 18h30 -

100€ pour la saison

Un atelier proposé le lundi à partir de 17h30 au Forum, dans le dojo, pour apprendre à se libérer de sa journée, des contrariétés, de la fatigue, de l'énerverment.

Basée sur la respiration et des exercices de relaxation dynamique, l'enfant apprend à retrouver le calme et l'harmonie.

Un atelier pour créer des réflexes de détente dans la vie.

La relaxation aide à cheminer avec plus de conscience et de sécurité. Un rendez-vous avec soi et les autres...

ATELIERS DE GYM-SANTE avec Christelle :

adultes - le lundi de 9h30 à 11h – 150€ pour Montmeyran / 165€ pour les extérieurs

Après le départ d'Anne-Laure pour une autre région, Christelle a pris la relève pour vous proposer de la gym-santé le lundi matin au Forum, dans la salle de danse.

ATELIERS DE THEATRE D'IMPRO avec

Stéphane : adultes - le lundi de 20h à 22h –

110€ pour Montmeyran / 121€ pour les extérieurs

Nouvelle activité proposée aux adultes par Stéphane, le lundi soir à la salle des fêtes de MONTMEYRAN : développe la créativité, l'écoute, l'échange et la confiance en soi.

Il reste encore des places dans ces ateliers !!!

Infos pratiques

Révision des listes électorales

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques, qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale, ou qui ont changé de commune de résidence, doivent se rendre en mairie, muni d'une pièce d'identité en cours de validité, et d'un justificatif de domicile, pour solliciter leur inscription.

Ces demandes doivent être effectuées avant le
samedi 30 décembre 2017.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune doivent indiquer leur nouvelle adresse à la mairie. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale.

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018, seront inscrits d'office. S'ils n'ont pas été informés de cette inscription au plus tard le 30 décembre, ils doivent prendre contact en mairie.

Les ressortissants des autres membres de l'union européenne peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales complémentaires.

Votre agenda de novembre

Dimanche 5

BOULES AG 10h30 et repas -
salle des fêtes

Samedi 11

Cérémonie commémorative
11h

Dimanche 12

POULP Bourse aux jouets 8h
salle des fêtes

Vendredi 17

PETANQUE - AG 18h

Dimanche 19

Découvrir avec Vous - marché
de Noël
USM - boudin

Mardi 21

ARTISANS COMMERCANTS
AG 20h30 salle médiathèque

Vendredi 24

MJC AG salle des fêtes

Samedi 25

AMICALE LAIQUE - loto 18h
salle des fêtes

Dimanche 26

ECOLE STE MARIE vide
grenier 8h salle des fêtes

Jedi 30

Réunion publique
«les Vanets »
19h00 salle des fêtes

État Civil

Avis de naissance

Martin et Benjamin BARBIER
Nés le 29/09/2017

Léo COINDET
Né le 30/09/2017

Avis de décès

Anne BONNEFOIS (56 ans)
Rue de la Tour



FORMATION / PARTAGE

Vous accompagnez un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée ?

Notre équipe vous propose de bénéficier d'une formation gratuite animée par un binôme psychologue /bénévole .

Cette formation est constituée de 5 séances collectives :

Module 1 : connaître la maladie

Module 2 : les aides

Module 3 : l'accompagnement

Module 4 : communiquer et comprendre

Module 5 : être l'aidant familial

La prochaine formation se déroulera :

Plateforme répit - 4 rue de la Cécile - 26000 VALENCE

Les 9, 16 et 23 novembre et 14 et 21 décembre de 17h à 19h30

Pour plus d'informations et inscriptions :
04 75 79 17 08 ou fadrome



Chez les jeunes

La saison est lancée pour toutes les catégories, il est temps de tirer quelques chiffres de ce début de saison.

Les U7 devraient être une bonne quinzaine et 3 équipes sont d'ores et déjà engagées. Les U9 comptent 20 licenciés et 2 équipes à minima se déplaceront sur chaque plateau. Les U11 quant à eux sont nombreux plus de 30 joueurs dans cette catégorie qui compte 2 équipes une en Espoir et une en Bourgeon. Les U13 sont sur la même vague que les U11 avec une équipe en Excellence et la seconde en Première division. Les U15 sont 22 joueurs et l'équipe est au complet, ils évolueront en Promotion d'excellence. Les U17 sont toujours à la recherche de 2 ou 3 joueurs pour compléter l'effectif de 14 et les U19 sont désormais 18 licenciés, ce qui est très encourageant car cette équipe n'existait pas l'an passé. Ces deux catégories évolueront également en Promotion d'excellence.

Les rencontres à venir à domicile :

27 Octobre :

Vétérans – Réception de la JS Livron à 21h00

05 Novembre :

U17 – Réception AS Véore Montois à 10h00

U19 – Réception de Pierrelatte à 13h00

Séniors A – Réception de l'US Rochemaure à 14h30

11 Novembre :

U11 A – Réception du plateau Espoir à 14h00

17 Novembre :

Vétérans – Réception du FC Portes Les Valence à 21h00

18 Novembre :

U15 – Réception de BBRM à 15h30.

U13 – Réception de Crest-Aouste à 15h30

19 Novembre :

U19 – Réception de l'US Montélier à 10h00

Séniors B – Réception de Colombier Saint Bart 2 à 12h30

Séniors A – Réception de Rhône Crussol foot 07 2 à 14h30

Les Séniors sont dans les bons wagons !!!

L'US Montmeyran 1 qui évolue cette saison en D3 (ex Première division) commence son championnat en faisant bonne figure. En effet après deux matchs nuls consécutifs face à la PS Romans et Hostun, le groupe d'Erland Mesples s'est imposé face au FC Péageois sur le score net et sans appel de 4 à 0. Le groupe pointe donc dans le top 5 à une longueur des premiers. Rappel : ce groupe est resté invaincu en championnat toute la saison dernière, alors jusqu'où iront-ils cette saison ?

L'équipe Réserve de BOYER Loïc a bien commencé son championnat également en D5, (ex Troisième division). Avec deux victoires et une défaite qui permettent au groupe d'être à la 2^{ème} place de cette poule à trois longueurs du RC Mauves 2. Cette équipe devra sans doute revoir ses ambitions à la hausse si les résultats persistent.

Matinée Boudin et Saucisses !



Photo du Groupe U17 coaché par Fernando Gomes :



Photo du Groupe U13 A coaché par Emmanuel Coissieux



Nous suivre...

Vous pouvez nous suivre à chaque seconde sur notre site internet <http://footusm.fr/v2/> ou bien sur notre page Facebook « US Montmeyran ».

Nous sommes aussi joignables à l'adresse mail suivante unionsportivemontmeyran@orange.fr ou au 06.88.00.84.26, numéro du salarié du club, IMBERT Benoît.



mardi 31 octobre
à partir de 16h



RDV devant la salle des fêtes
avec vos costumes terrifiants !

Maquillages, Goûter,
Chasse aux bonbons dans le village

Monstres, sorcières, fantômes et autres
créatures... on vous attend nombreux !

BOURSE

aux

JOUETS

Dimanche 12 novembre 2017
de 8 h à 13 h



à la salle des fêtes de Montmeyran

Sur place : Buvette et restauration rapide

Les jouets invendus pourront être donnés au Secours Populaire

Inscriptions et renseignements :
pouip26120@gmail.com

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION
(Parents Organisateurs Utilisateurs de la Péris)



MARCHE ARTISANAL DE NOËL

Décorations, Cadeaux & Saveurs
Animations, Tombola, Restauration

MONTMEYRAN
19 Novembre 2017
Salle des fêtes

<http://decouvriravevous.wixsite.com/decouvriravevous>

25 Novembre 2017

Amicale Laïque Montmeyran

LOTO

ECOLE
ROGER MARTY

A GAGNER

- 1 cave à Vin
- 1 Week-End ski pour 4 Personnes
- 1 repas Gastronomique pour 2 per.
- 1 Playstation 4

..... Et de nombreux autres lots !

Montmeyran
Salle de Fêtes - à partir de 18h00